



455, 4e rang de Simpson
Saint-Cyrille-de-Wendover
QC J1Z 1T8
1 833-242-6873
www.lafeuilleverte.ca

OUVERTURE DE COMPTE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom Légal : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Province : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Contact : _____ Position : _____
Nombre d'années en affaire : _____ Nombre d'employé : _____
Contact Comptabilité : _____ Courriel : _____

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Nom de la Banque : _____ No de compte : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____

RÉFÉRENCES DE CRÉDIT

Références #1

Nom du Fournisseur : _____ Téléphone : _____
Personne Ressource : _____
Courriel : _____

Références #2

Nom du Fournisseur : _____ Téléphone : _____
Personne Ressource : _____
Courriel : _____

Références #3

Nom du Fournisseur : _____ Téléphone : _____
Personne Ressource : _____
Courriel : _____



455, 4e rang de Simpson
Saint-Cyrille-de-Wendover
QC J1Z 1T8
1 833-242-6873
www.lafeuilleverte.ca

CONDITIONS

Il est expressément convenu que les conditions et termes ci-après stipulés font partie intégrante de toute commande et de tout achat effectué par le client auprès de **GROUPE LA FEUILLE VERTE INC.** (ci-après « **LFV** »). Le client reconnaît en avoir pris connaissance et, de par sa commande, confirme son acceptation de telles conditions et stipulations.

1. **ANNULATION** – Une commande dûment placée ne peut faire l'objet d'une annulation par le client. LFV se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'une commande placée par le client, pour quelque raison que ce soit.
2. **CONDITIONS DE PAIEMENT** : Sauf entente expresse à l'effet contraire, le client doit acquitter le montant de toute somme due dans un délai maximal de 30 jours de la date de facturation. Le montant de toute somme due doit être payé sans réduction, diminution ou compensation de quelque nature que ce soit.
3. **INTÉRÊTS** – Toute somme due à LFV et non payée à échéance portera intérêt au taux de 18 % l'an (1,5 % par mois).
4. **IMPUTATION DES PAIEMENTS** – LFV imputera tout paiement reçu en premier lieu sur les intérêts dus, le cas échéant, et par la suite sur les factures impayées au compte du client, de la plus ancienne à la plus récente.
5. **ANNULATION OU RÉDUCTION DE LA LIMITE DE CRÉDIT** – LFV peut en tout temps annuler la limite de crédit octroyée aux termes des présentes, et requérir que le client paie à l'avance toute commande ou achat effectué, pour quelque motif que ce soit, à son entière discrétion. LFV peut également, à sa discrétion, réduire la limite de crédit octroyée. Advenant l'annulation ou la réduction de la limite de crédit, le client et toute caution demeureront tout de même liés par autres termes prévus aux présentes, qui continueront de s'appliquer, compte tenu des adaptations nécessaires, à toute commande subséquente.
6. **FRAIS DE PERCEPTION** – Le Client sera responsable d'acquitter tous les frais légaux de perception en lien avec tout compte en souffrance, dont notamment les frais de Cour, les frais et honoraires raisonnables d'avocats, de même que toute autre charge ou dépense engagée par LFV aux fins du recouvrement de sa créance, tout tel montant étant dû et exigible sur réception d'une facture à cet effet.
7. **RISQUES RELIÉS AU TRANSPORT** – LFV assumera les risques de bris et de perte jusqu'à la réception des produits par le client. Toutefois, le client est responsable d'inspecter les produits reçus et tout bris ou perte découlant du transport devra être dénoncée à LFV par le client dans un délai maximal de dix (10) jours suivant la réception de la commande.
8. **RESPONSABILITÉ** – Il est expressément convenu entre les parties que la responsabilité de LFV est limitée et ne peut excéder le prix de la commande.
9. **AUTORISATION** – Le client consent à ce que LFV effectue des vérifications auprès de toute source d'information publique ou privée, tant sur l'entreprise du client que sur ses dirigeants, pour tout motif jugé pertinent par LFV dans le cadre de sa relation d'affaires. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le client autorise LFV et ses représentants à contacter et à recueillir tous renseignements jugés utiles en lien avec la présente demande d'ouverture de compte auprès des références et de l'institution financière décrite aux présentes. Le client autorise expressément par les présentes toutes telles personnes, entités ou institutions à rendre disponibles ces renseignements, les libérant de toute responsabilité à cet égard. La présente autorisation demeurera valide tout au long de la relation d'affaires entre le client et LFV.
10. **LOIS APPLICABLES ET ÉLECTION DE DOMICILE** – Les présentes de même que de tout autre contrat, convention ou achat intervenus ou à intervenir entre le client et LFV, seront interprétés et régies conformément aux lois en vigueur dans la province de Québec et aux lois du Canada qui sont applicables. Le client convient et accepte, pour toute requête ou poursuite judiciaire pour quelque motif que ce soit entre les parties et en lien avec les présentes, de choisir le district judiciaire de Drummond comme le lieu approprié pour l'audition desdites requêtes et poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui pourrait avoir juridiction en pareille situation conformément à la loi.
11. **DÉCLARATION** – Le client, représenté aux fins des présentes par _____ (nom), _____ (titre), déclare que tous les renseignements et informations fournis dans la présente demande sont vrais et accepte de se conformer à toutes les conditions de vente décrites ci-dessus.

Signature: _____ Lieu : _____ Date : _____ 2019